

	88	CM	CM	SAP	SPPR	SCB	SAPA
AFFECTÉ		JDN	EDT	Ques			
COPIE							
OBSERVATIONS							

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service de la Prévention
des Pollutions et des
Risques

BUREAU DE
L'ENVIRONNEMENT
INDUSTRIEL

19 Avenue FOCH
BP 3718
98846 NOUMÉA CEDEX

ATTESTATION – DOSSIERS ICPE

15/12/11
→ AGC
PPH

Je soussigné(e)

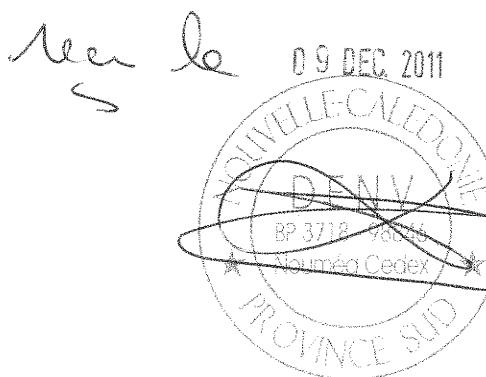
(nom de la personne)

Représentant le pétitionnaire Stéphane Dacay (nom du pétitionnaire)

Atteste avoir déposé 3 exemplaires papier
 repris et 1 CDRom

Du dossier suivant : Demande de déclaration d'accord
ICPE - site administratif et d'exploitation
+ conciergerie de demande de dérogation
Date: le 09/12/2011 Signature:

Validation DENV:





L'Environnement :
votre priorité, notre métier

13 DEC. 2011
47093

SUD	N	CM	CM	SAF	SPPR	SCB	SAPA
AFFECTÉ		Jur.	EDT	Cyne.			
COPIE							
OBSERVATIONS							

Direction de l'Environnement de la Province Sud

Service de la Prévention des Pollutions et des Risques

Bureau de l'Environnement Industriel et des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

19 avenue FOCH - BP 3718

98846 NOUMEA CEDEX.

A l'attention de Monsieur Jacques FOURMY,

Directeur de l'Environnement.

Nouméa, le 09 Décembre 2011,

Objet : Dossier de déclaration ICPE et demande de dérogation ICPE Atelier - Dossier suivi par

Monsieur le Directeur,

Comme convenu, vous trouverez ci-joint le dossier de déclaration d'une installation Classée pour la Protection de l'Environnement qui concerne notre centre de Ducos, en trois exemplaires.

Dans le cadre des travaux de restructuration du centre de DUCOS et d'extension des bureaux administratifs, ainsi que de la mise en conformité réglementaire des installations classées pour la protection de l'environnement (Rubriques 2930, 1434, 2753, 1432), la société Star Pacifique est soumise à la délibération n° 707-2008/BAPS du 19/09/08 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement fixant les prescriptions générales applicables aux installations sous la rubrique n° 2930 : atelier d'entretien et de réparation de véhicule et engins à moteur.

Dans l'article 2.1 « Implantation – Aménagement ; Règles d'implantation » de l'annexe I de cette délibération, il est défini l'exigence suivante :

« L'installation est implantée à une distance d'au moins 15 mètres des limites de propriété ou de locaux occupés ou habités par des tiers. Une dérogation peut être accordée par le président de l'assemblée de la Province Sud sous réserve de la présentation d'un dossier justifiant l'absence de risque pour les tiers. »

Vous trouverez ci-dessous un plan parcellaire reprenant la limite du foncier mis à disposition de la mairie de Nouméa pour l'exploitation de Star Pacifique. Cette limite est définie par un trait rouge et se matérialise par une zone hachurée en rouge. Sur ce même plan, les parois extérieures de l'atelier de maintenance sont repérées en orange. On peut ainsi s'apercevoir que la distance des 15m n'est pas respectée en tout point.

JS



L'Environnement :
votre priorité, notre métier

REPUBLIQUE FRANCAISE
NOUVELLE-CALEDONIE
PROVINCE-SUD
COMMUNE DE NOUMEA

PLAN
d'une parcelle mise à disposition
par la Commune de Nouméa
à la société "Star Pacifique"

COMMUNE : NOUMEA
QUARTIER : Ducas industriel

LOT : Partie du lot SN° (649540-3716)
Partie du lot 12 pie (446219-3122)
Superficie : 1 ha 00 a

DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION
SERVICE DE L'INFORMATION
GEOGRAPHIQUE

41, rue de VERDUN - Immeuble Manhattan

Centre-ville

B.P.K1 - 98849 NOUMEA Cedex

Tél : 23 22 47

Fax : 23 22 46

Mail : maine.sig@ville-noumea.nc



Plan parcellaire et d'état des lieux

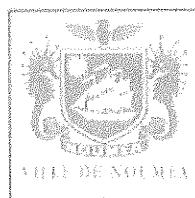
ECHELLE : 1/1000

DATE : 28/02/2011

REF : 2263-012

GEOMETRE : BB

Dossier : 2263



PROJET SIG



L'Environnement :
votre priorité, notre métier

L'antériorité des constructions, et le fait que d'un coté certaines installations ont été déléguées par la Ville de Nouméa à la société CSP FIDELIO, alors que d'autres sont désormais sous la responsabilité de STAR PACIFIQUE, le tout sur une seule et unique entité parcellaire, nous amènent à vous faire remarquer que l'atelier de STAR PACIFIQUE est implanté à 6 mètres du bâtiment administratif actuel de STAR PACIFIQUE et à 5 mètres de la limite d'occupation du terrain de STAR PACIFIQUE par rapport au terrain de CSP FIDELIO.

Le projet de restructuration du centre de DUCOS prévoit de remettre aux normes un centre d'exploitation, et un atelier construit avant les années 1990 et exploité sans respect des prescriptions règlementaires. Dans le cadre de ce projet de restructuration, une extension du bâtiment administratif de STAR PACIFIQUE est prévue. Cette extension sera, certes, implantée à une distance inférieure à 6 mètres de la façade Ouest de l'atelier, mais par souci de conformité, la façade Est de l'extension de ce bâtiment administratif comportera une résistance au feu CF 2h. Par ailleurs, au sein de l'atelier de maintenance STAR PACIFIQUE, le lieu de stockage des produits dangereux sera organisé sur la façade Est de l'atelier, dans un abri ventilé en permanence.

Par rapport à la limite d'occupation du terrain entre STAR PACIFIQUE et CSP FIDELIO, nous souhaitons vous faire remarquer, comme le précise le plan ci-avant, qu'aucune installation n'est présente dans la distance des 15 mètres. Cependant, une organisation de lutte contre le feu commune entre la société STAR PACIFIQUE et la société CSP FIDELIO pourra être mise en place afin d'être le plus réactif possible en cas de départ de feu.

Au vu de tous ces éléments, nous souhaitons solliciter une dérogation sur la distance d'implantation au regard des prescriptions décrites dans l'article 2.1., car en effet, nous reprenons une situation existante que nous tentons d'améliorer de la meilleure des façons, en justifiant de l'absence de tout risque contre tiers. Nous espérons que nos arguments seront de nature à vous convaincre et qu'ils vous permettront de nous délivrer cette dérogation.

Nous déposons en parallèle le dossier de dépôt de permis de construire à la Direction de l'urbanisme de la Ville de Nouméa en sa qualité de propriétaire du terrain que nous occupons, ceci afin de démarrer au plus vite l'instruction de notre dossier et d'envisager au plus tôt le démarrage des travaux.

Nous demeurons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et nous vous prions d'agrérer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Directeur Délégué



Direction

11, rue Pelatan - Ducas
B.P 32013 - 98897 Nouméa Cedex
Nouvelle-Calédonie
Tél : (687) 23.36.35 - Fax : (687) 23.37.94

 CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE		DOC. – N°	CAPSE 2011-10290-03-DD-001 rev0	
		TYPE	Dossier de Déclaration	
Objet	Demande administrative ICPE			
Destinataire(s)	DIMENC			
Copie(s)	-			
	<p style="text-align: center;">Dossier de déclaration d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement</p> <p style="text-align: center;">Site administratif et d'exploitation</p> <p style="text-align: center;">Commune de Nouméa Zone industrielle de Ducos</p>			
Déclarant	Star Pacifique			

Rev 0	26.10.11	E. CHARTIER		B.GRAUX		C. DELORME			Version initiale
Révision	Date	Rédaction		Vérification		Approbation interne	Approbation client	Commentaires	

DOSSIER DE DECLARATION
AU TITRE DE LA REGLEMENTATION RELATIVE AUX ICPE
Contre attestation de dépôt

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

N° de dossier :

Date d'arrivée :

Déclaration jugée : complète incomplète

Inspecteur :

DOSSIER CONCERNANT L'EXPLOITATION DE :	<i>Atelier de maintenance et installations de stockage et de distribution de gazole du site industriel de la société Star Pacifique</i>
---	---

DEMANDEUR	Si personne physique : noms : prénoms : domicile :
	Si personne morale (cf. extraits K-bis ou Ridet joints) dénomination ou raison sociale : Star Pacifique forme juridique : Société par actions simplifiée adresse du siège social : 25 avenue Foch, BP 32013, 98897 Nouméa CEDEX qualité du signataire de la déclaration : Directeur Général Délégué Ridet : 979.690.001
	Téléphone : 24.48.44 Fax : 24.48.43
	Nom et coordonnées du responsable du suivi du dossier : / Tél : 24.48.44

LOCALISATION DE L'INSTALLATION :	<i>Zone industrielle de Ducos</i>				
Province :	<i>Sud</i>	Commune :	<i>Nouméa</i>	Zone PUD :	<i>UIE1 (zones urbaines industrielles et économiques)</i>
N° rue/ lotissement	<i>Rue Louis Pelatan - 98800 Ducos Nouméa</i>				
Références cadastrales :	<i>Lot 12 PIE – Section cadastrale 31 – Zone industrielle de Ducos – NIC : 446219-3122</i>				
Coordonnées du centre de l'installation (RGNC 91-93) :	<i>E : 446420 N : 219106</i>				

ACTIVITE FAISANT L'OBJET DE LA DECLARATION			
NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES		RUBRIQUE DE LA NOMENCLATURE ASSOCIEE	CLASSEMENT (D pour le régime de la déclaration et NC si activité non classée)
<u>Atelier de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur</u> Atelier d'une surface de 500 m ²		2930	D
<u>Installation de remplissage ou de distribution de liquides inflammables</u> 2 Pompe de distribution de gazole d'un débit unitaire de 3 m ³ /h soit un débit équivalent de 6 m ³ /h		1434	D
<u>Ouvrages de traitement et d'épuration des eaux résiduaires domestiques ou assimilées</u> Installation d'une station d'épuration dimensionnée sur la base de 60 eqH de type boue activée		2753	D
<u>Stockage en réservoir manufacturé de liquides inflammables</u> Cuve aérienne de 20 m ³ de gazole (Capacité équivalente de 4 m ³)		1432	NC

PIECES A JOINDRE	Colonne réservée à l'administration
------------------	--

Justificatif de moins de six mois d'inscription au registre du commerce ou de l'agriculture, ou au répertoire des métiers ou identification des entreprises et établissements de Nouvelle-Calédonie	
Justificatif des pouvoirs du signataire	
Un plan orienté à l'échelle appropriée sur lequel sont indiqués l'emplacement de l'installation projetée, et dans un rayon de 100 mètres, l'occupation du sol, les activités et la vocation des bâtiments, les établissements recevant du public, les voies de communication, les hydrants (PI ou BI), les plans d'eau et les cours d'eau	
Un plan de situation orienté et légendé, à l'échelle appropriée avec indication des zones de stockage, des moyens de lutte contre l'incendie de l'établissement, de l'assainissement lié à l'établissement (tracés des réseaux et ouvrages de traitement des effluents, avec mention du type de traitement et du dimensionnement)	

Le déclarant, (signature & date)

Le 27 octobre 2011

DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLEGUÉ



Direction
11, rue Pelatan - Ducos
B.P. 32013 - 98897 Nouméa Cedex
Nouvelle-Calédonie
Tél : (687) 23.36.35 - Fax : (687) 23.37.94

Extrait Kbis

IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Extrait du 07 Septembre 2011

IDENTIFICATION

Dénomination sociale : STAR PACIFIQUE
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2009 B 979 690 (2009 B 879)
Date d'immatriculation : 24 Novembre 2009

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PERSONNE MORALE

Forme juridique : Société par actions simplifiée
Capital : 4 773 200.00 XPF (fixe)
Adresse du siège : 25, avenue Foch centre ville - 98800 Nouméa
Durée de la société : 99 ans du 24 Novembre 2009 au 23 Novembre 2108
Date de clôture de l'exercice : 31 Décembre
Journal d'annonces légales : Les nouvelles calédoniennes, le 07 Novembre 2009

ADMINISTRATION

Président

Directeur général

Commissaire aux comptes titulaire : KPMG AUDIT
R.C.S. 457 358 ()
Société à responsabilité limitée
85, avenue du Général de Gaulle Immeuble Carcopino 3000 - 98800 Nouméa

Commissaire aux comptes suppléant

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Origine de l'activité ou de l'établissement : Création
Activité : centre de collecte et de traitement des déchets - balayage de rue
Adresse : 25, avenue Foch centre ville - 98800 Nouméa
Date de début d'exploitation : 29 Octobre 2009
Mode d'exploitation : Exploitation directe

ANNEXES

01 Février 2010 - N°SK-578 Transfert de l'établissement principal à compter du 30/11/2009 :
Ancienne adresse : 85 avenue du Général de Gaulle Immeuble Carcopino - BP 2232 98846 NOUMEA
Nouvelle adresse : 25 avenue Foch centre ville 98800 Nouméa

Transfert du siège social à compter du 30/11/2009 :
Ancienne adresse : 85 avenue du Général de Gaulle Immeuble Carcopino - BP 2232 98846 NOUMEA
Nouvelle adresse : 25 avenue Foch centre ville 98800 Nouméa

01 Février 2010 - N°579 Ouverture de l'établissement complémentaire situé lot 107 section Auteuil 98835 Dumbéa à compter du 15/11/2009

OBSERVATIONS

La société n'est ni en sauvegarde ni en redressement ni en liquidation judiciaire

AUTRES ETABLISSEMENTS DANS LE RESSORT

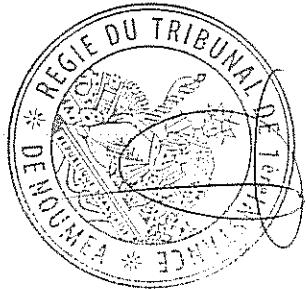
Origine de l'activité ou de l'établissement : Création
Activité : stockage, atelier mécanique et bureaux
Adresse : lot 107, section Auteuil - 98835 Dumbéa
Date de début d'exploitation : 15 Novembre 2009

Mode d'exploitation : Exploitation personnelle

FIN DE L'EXTRAIT COMPRENANT 2 PAGE(S)

TOUTE MODIFICATION OU FALSIFICATION DU PRESENT EXTRAIT EXPOSE A DES POURSUITES PENALES. SEUL LE GREFFIER EST LEGALEMENT HABILITE A DELIVRER DES EXTRAITS SIGNES EN ORIGINAL. TOUTE REPRODUCTION DU PRESENT EXTRAIT, MEME CERTIFIEE CONFORME, EST SANS VALEUR.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME ET DELIVRE LE 07/09/2011
LE GREFFIER :





ATTESTATION

En foi de quoi, le présent pouvoir est établi pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à Nouméa, le 03 octobre 2011

B.P. 32013 - 98897 Nouméa Cedex
Nouvelle-Calédonie
Tél : (687) 23.36.35 - Fax : (687) 23.37.94

STAR PACIFIQUE SAS

Direction - 25, avenue Foch 98800 Nouméa Cedex – Nouvelle Calédonie

Tel. : (+687) 24.48.44 - Fax : (+687) 24.48.43

Société par Actions Simplifiées au capital de 4 773 200 XPF - Ridet N°979 690 001 – RC B 979 690 Nouméa